

# **Commission chargée de formuler des Avis Techniques**

---

Groupe spécialisé n° 9

Cloisons et contre-murs  
en plâtre

## **Cloisons, contre-cloisons et complexes de doublage avec parement en plaques de plâtre hydrofugées de type H1**

### **Conditions générales de mise en œuvre dans les locaux classés EB+ privés**

Document entériné par le Groupe Spécialisé n° 9 le 7 mars 2003

**Ce document annule et remplace le *Cahier du CSTB 3458* publié dans les Cahiers du CSTB 439 de mai 2003**



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 - art. L 122-4 et L 122-5 et Code Pénal art. 425).

© CSTB 2003

Dans les locaux classés EB+ privés selon le « Classement des Locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » publié dans le *Cahier du CSTB 3335*, avril 2001, les dispositions des amendements aux DTU 25.41 (référence NF P72-203-1/A1) et 25.42 (référence NF P72-204-1/A1) rappelées ci-après doivent être respectées :

1. l'ensemble des parois verticales apparentes du local classé EB+ privé doivent être revêtues de plaques de plâtre hydrofugées de type H1 conformes à la norme NF P72-302 et aux spécifications de l'annexe 5 bis du Règlement de la marque NF « Plaque de parement en plâtre » (NF 081). Celles-ci peuvent soit comporter le marquage NF soit être suivies dans le cadre d'un Avis Technique ;
2. dans le cas de parements multiples, la prescription précédente ne s'applique qu'à la plaque extérieure ;
3. pour les cloisons séparant un local EB+ privé d'un local EA ou EB, seul le parement situé côté local EB+ privé est concerné par les dispositions précédentes ;
4. pour les cloisons et contre-cloisons à ossature métallique, les dispositions complémentaires suivantes doivent être prises en pied :
  - dans le cas de pose sur sol brut, interposition sous les rails d'un film polyéthylène d'épaisseur minimum 100  $\mu$  et de largeur suffisante pour dépasser le sol fini d'au moins 2 cm (après réalisation des chapes et revêtements de sol) ;
  - dans tous les cas, sur sol brut ou sur sol fini, protection vis à vis du passage de l'eau sous les cloisons : par 2 cordons de joint mastic parallèles sur les bords du rail ou joint central en bande de mousse imprégnée. Celle-ci est disposée entre le rail et le sol ou entre le film polyéthylène et le sol.
5. pour les complexes de doublage, les dispositions complémentaires suivantes doivent être prises en pied :
  - sur sol brut ou sur sol fini, après calfeutrement, mise en place d'un cordon de joint mastic entre la plaque et le sol, sur la périphérie du local concerné (5 à 10 mm d'épaisseur).

On rappelle ci-après des travaux complémentaires relevant d'un autre corps d'état.

#### **Rappel concernant les travaux de plomberie**

1. Un joint mastic doit être mis en œuvre au raccordement des bacs à douche et des baignoires avec les parois verticales.
2. Un dispositif d'appui des appareils déformables (baignoires en acrylique, ...) doit être mis en œuvre sur la paroi pour éviter la déformation du joint précédent lors du fonctionnement de ces appareils.
3. Une protection des traversées de parois par fourreautage doit être effectuée et un joint mastic entre les canalisations et les fourreaux doit être réalisé.

*Date limite de validité : 31 décembre 2008*



PARIS - MARNE-LA-VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT**

---

4, avenue du Recteur-Poincaré - F-75782 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)